

Séance ordinaire du 23 août 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-trois août deux mille vingt et un à seize heures onze, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), Samuel Lafontaine, attaché politique du Bureau de la mairie, Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie (partiellement), Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-08-98

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 23 août 2021.

CE-2021-08-99

Approbation du procès-verbal de la séance des 17 août 2021

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 août 2021.

CE-2021-09-00

Report du prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition concernant l'acceptation de la demande de démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (secteur Lévis, lot 5 064 756 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-038](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de reporter le prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition concernant l'acceptation de la demande de démolition de l'immeuble situé au 220, rue Napoléon-Mercier (secteur Lévis, lot 5 064 756 du cadastre du Québec) à la séance ordinaire du conseil de la Ville du 30 août 2021.

CE-2021-09-01

Convention de subvention à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la relance économique du centre-ville et crédit additionnel afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2021-119](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention de subvention à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la relance économique du centre-ville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-119, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et d'autoriser un crédit additionnel du montant équivalant à cette entente à la Direction du développement économique et de la promotion, ce crédit s'échelonnant pour les années visées par le plan d'action.

CE-2021-09-02

Modification de la résolution CE-2021-07-78 « Attribution du contrat pour la construction d'un poste de suppression d'eau potable (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et décret de travaux »

Il est résolu de modifier la résolution CE-2021-07-78 « Attribution du contrat pour la construction d'un poste de suppression d'eau potable (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et décret de travaux » par :

- l'ajout, dans le titre, après les mots « et décret de travaux » des mots « et financement afférent »;
- l'ajout de l'alinéa suivant :

« Il est également résolu de financer cette dépense additionnelle au montant maximal de 301 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-04. ».

CE-2021-09-03

Modification de la résolution CE-2021-08-54 « Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation du 3

juin 2021, installation de panneaux d’arrêt, Règlement modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le Règlement V93-747 et ses amendements de l’ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale »

[Document d’aide à la décision INC-2021-016-R-1](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2021-08-54 « Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation du 3 juin 2021, installation de panneaux d’arrêt, Règlement modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le Règlement V93-747 et ses amendements de l’ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale » par le remplacement, dans le titre et au premier paragraphe du deuxième alinéa, du numéro « INC-2021-016 » par le numéro « INC-2021-016-R-1 ».

Le président du comité exécutif prend son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

CE-2021-09-04

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 30.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
